

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES
NEW YORK

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

FILE NO.:

C.N.106.1958.TREATIES-5

Le 15 juillet 1958

CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME, EN DATE, A GENEVE, DU 7 MARS 1948

ACCEPTATION PAR LA CHINE

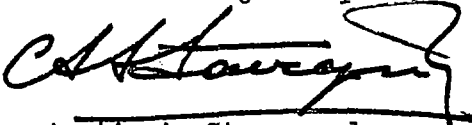
Je suis chargé par le Secrétaire général de porter à votre connaissance que, le 1er juillet 1958, l'instrument d'acceptation par le Gouvernement de la République de la Chine de la Convention relative à la création d'une Organisation intergouvernementale consultative de la Navigation maritime a été déposé auprès du Secrétaire général conformément à l'article 57 c) de ladite Convention.

La présente notification est faite conformément aux dispositions de l'article 61 de la Convention.

Veillez agréer,
de ma très haute considération.

les assurances

Le Conseiller juridique


Constantin A. Stavropoulos